

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an . . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. . . . . 14 fr.
Six mois. . . . . 27
Un an . . . . . 51
ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

Où s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 15 DÉCEMBRE 1871
BULLETIN QUOTIDIEN

Notre administration intérieure semble rentrer, sur quelques points, dans un état plus normal. Le préfet du Rhône cessera désormais de joindre à ce titre celui de commissaire extraordinaire de la République. Le Journal officiel, en annonçant cette modification, ajoute que le titre de commissaire extraordinaire ne sera plus donné que dans deux cas : celui où des pouvoirs exceptionnels sont conférés à un fonctionnaire, dans un moment de crise, et celui où un membre de l'Assemblée nationale reçoit, en vertu de l'article 85 de la loi du 8 février 1849, une mission spéciale et temporaire.

Nous trouvons également dans l'Officiel une note dont le but ne saurait être trop approuvé. Nous voulons parler de l'œuvre du sou pour reconstruire les chaumières. Cette note, qui est destinée à activer la souscription dont Mme Thiers a accepté le patronage, rappelle que la cotisation est de cinq centimes par semaine, qu'on peut anticiper et payer 0 fr. 20 centimes par mois ; 0 fr. 60 centimes pour un trimestre ; 2 fr. 60 pour une année et ainsi de suite ; et qu'enfin, les sommes réunies seront réparties entre les départements envahis et la banlieue de Paris. Tout le monde voudra participer à cette œuvre de réparation et patriotisme.

On connaît les chiffres des allocations générales demandées par le ministre des finances, par les divers ministères dans le projet de budget de 1872 ; nous croyons devoir reproduire également les chiffres des allocations particulières qui reviendraient à chacun de nos départements ministériels dans les 312 provisions sollicitées par le gouvernement.

Dettes publiques et dotation, 321,239,342 fr. ; Justice, 15,052,017 fr. ; affaires étrangères, 3,323,625 fr. ; Intérieur et Algérie, 35,682,339 fr. ; finances, 39,536,291 fr. ; guerre, 134,044,326 fr. ; marine et colonies, 41,866,901 fr. ; instruction publique et cultes, 26,796,901 fr. ; Agriculture et commerce, 4,713,745 fr. ; travaux publics, 33,277,314 fr. ; frais de régie et de perception des impôts, 79,267,399 fr. ; remboursements divers, 2,907,275 fr.

Le nouveau cabinet belge a fait, le 12, son premier début à la Chambre des représentants. M. Thiers a donné lecture d'une courte déclaration par laquelle le ministre notifie son avènement à la Chambre et convie les partis à éviter les questions irritantes et à se préoccuper des budgets.

Le prince de Galles est toujours dans la même situation, ni pire, ni meilleure. Il n'y a pas de perforation des intestins, comme le Daily-News l'avait annoncé ; par contre, on craint une pneumonie. Les préoccupations du public sont toujours très-vives.

La Banque d'Angleterre, vient de réduire son escompte à 30/0.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 14 :

Dans le nouveau projet de loi sur l'instruction publique, qui va être déposé sur le bureau de la Chambre, nous remarquons que les pénalités édictées contre les parents qui se soustraient à l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école, varieraient depuis la publication du nom des délinquants, et des amendes plus ou moins fortes, jusqu'à la privation des droits civiques. Pour les enfants que les parents prétendraient instruire chez eux, il sera fait chaque année des examens auxquels ils devront satisfaire. Enfin le brevet de capacité serait exigé pour les instituteurs congréganistes.

Huit commissions parlementaires se sont réunies hier : la commission du budget, la commission de réorganisation de l'armée, la commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, les commissions chargées d'examiner les projets de loi relatifs à l'organisation électorale, à l'abrogation des articles 291, 292 du code pénal, droit d'association, à la révision des droits du gouvernement de la défense nationale, à la nomination des instituteurs communaux, à la liberté de l'enseignement supérieur.

Dans la dernière séance de la commission du 4 septembre, le général Vinoy aurait dit le XIXe Siècle, produit des dépêches très graves pour le général Polikao.

La réunion du centre gauche a tenu hier soir une séance dans laquelle a été discutée la loi sur la banque. MM. Alfred Ardie et Wolowski ont pris la parole, tous les deux ont combattu le projet du gouvernement. La réunion continuera aujourd'hui l'examen de ce projet.

L'entrevue de MM. le duc de Larocheffoucault-Bisaccia, de Carayon-Latour et Lucien Bruu avec le duc d'Aniane a été de la part de ces représentants tout à fait officieux. Voici, dit-on, ce qui aurait été dit pour parler ; les princes voudraient siéger à la chambre où ils seraient appuyés par la majorité, peut-être même par le centre gauche.

M. Thiers n'a pas été entendu aujourd'hui par la commission chargée d'examiner le retour de l'Assemblée à Paris, coësa probablement demain.

M. Gambetta qui n'avait pas été vu à la chambre depuis jeudi dernier, jour de la lecture du message, y a fait aujourd'hui sa rentrée.

Le maréchal Leboeuf était aujourd'hui à Versailles, sans doute pour être entendu par le conseil des capitulations.

L'Ère du Mépris

M. Jules Favre vient de livrer à l'impression un nouvel ouvrage intitulé : Le gouvernement de la défense nationale, du 30 juin au 31 octobre 1870. Comme le gouvernement de la défense nationale ne remonte pas au 30 juin et va au-delà du 31 octobre 1870, il est plus que probable que le volume qui vient de paraître sera suivi d'un ou de plusieurs autres, et que M. Jules Favre s'étendra tout à son aise, moins probablement sur la défense nationale, que sur sa défense personnelle.

M. Jules Favre a été assez attaqué, de

tous les côtés à la fois, pour avoir le droit strict de se défendre comme il l'entend et aussi longuement que cela lui convient. Pourtant, sans contester le droit rigoureux de M. Jules Favre, nous estimons qu'il y aurait plus de grandeur véritable à se renfermer dans un mutisme absolu et définitif et à descendre silencieusement dans ce noir tombeau où gisent pêle-mêle tant de gloires flétries, tant d'hérosismes en pure perte, confondus au milieu des ruines saignantes et fumantes de la Patrie.

Malheureusement, notre infatuation nationale, nourrie par des siècles de flatteries et de jactance, fait croire à chacun de ceux qui ont pris part à l'œuvre de la défense, que si cette œuvre a si misérablement avorté, c'est aux autres et non à lui que la responsabilité en incombe. « Nous avons été malheureux et non coupables, » tel est le résumé de tous les livres, de tous les discours de tribune, de toutes les brochures, de tous les articles de journaux, traitant des désastres de 1870 et 71. Tandis que la vérité vraie est que nous avons été tous, sans exception, aussi coupables que malheureux, les uns en faisant, les autres en laissant faire ce qui a amené le désastre.

Nous n'entreprendrions pas ici la tâche facile de démontrer que M. Jules Favre a été un des plus coupables entre tous les coopérateurs à nos désastres ; car il avait préparé comme orateur d'opposition les malheurs qu'il a aggravés comme membre du gouvernement d'une impossible défense. Nous nous bornerons à extraire de son volumineux plaidoyer un passage caractéristique et à l'importance duquel il est fort probable qu'il n'a donné lui-même qu'un coup d'œil distrait.

Il s'agit de l'entrevue de Ferrières. M. Jules Favre et M. de Bismark s'étaient déjà vus deux fois et avaient eu, dans la journée du 18 septembre, de très longs entretiens, dans lesquels le ministre allemand avait exposé avec une franchise absolue, les volontés exorbitantes de l'Allemagne, qui tout au moins de son maître, ce qui était en ce moment tout un.

Poussé dans ses derniers retranchements, et ne pouvant se tirer des griffes de fer du chancelier qui l'étreignait comme un étouffeur, M. Jules Favre fit une dernière demande qui réduisait au minimum les exigences de la défense ; et M. Bismark consentit à soumettre ces propositions au Roi. Rendez-vous fut pris pour le lendemain 19 septembre, à onze heures du matin, pour la communication des dernières volontés du Roi, M. Jules Favre se rend dans le cabinet de M. de Bismark. Ici nous lui laissons la parole :

Le lendemain, mardi 19 septembre, à onze heures du matin, j'étais au château. Le comte était encore enfermé avec le roi ; à onze heures et demie, il me fit savoir qu'il était libre.

Je montai dans un grand et magnifique salon du premier étage, où il se trouvait assis devant un bureau.

Il se leva à mon approche, et me conduisant près de son bureau de travail me montra un Journal pour rire ainsi qu'une autre feuille, qui n'y avaient pas été déposés sans motifs.

« — Tenez, me dit-il, voici la preuve de vos intentions pacifiques et modérées. »

Et il me tendit une caricature représentant la Prusse en vieille malade agonisante, menacée et raillée par un zouave.

« — Si quelque chose m'étonne, lui dis-je, c'est que vous puissiez vous préoccuper un instant d'une telle futilité. Nos hommes politiques — je parle de ceux d'aujourd'hui — n'y prennent aucune garde. Nous sommes les premières victimes de la malice ou du mauvais goût du crayon, et nous ne pensons pas en être effleurés. Ce sont là des licences qu'il faut savoir accepter sans les mettre dans la balance des hommes d'Etat.

« — C'est une grande erreur, répondit le comte. Avec ce relâchement, on laisse l'esprit public se pervertir, et nous n'arriverons à rien de bon, si nous ne prenons pas un système plus sérieux.

Lequel des deux avait raison, de M. Jules Favre, traitant ses sortes de choses de futilités auxquelles des hommes politiques ne prennent aucune garde, et déclarant que se sont là des licences qu'il faut savoir accepter, ou de M. de Bismark, soutenant qu'avec ce relâchement on n'a pas l'esprit public se pervertir, on n'arrivera à rien de bon si l'on ne prend un système plus sérieux ? Eh bien ! notre opinion bien arrêtée, est que M. de Bismark était cette fois dans le vrai ; et si nous avions besoin d'une preuve saisissante à l'appui de notre appréciation, nous la trouverions dans l'issue lamentable de cette lutte, qui a mis en présence une nation forte, solide, nourrie de respect, sans le moindre esprit, et une nation légère, pleine d'humour et de saillie et chez laquelle l'esprit transformé en blague, a tué tout enthousiasme, tout respect.

Et ici encore, c'est le cas de faire tous notre mea culpa ; car tous, plus ou moins, nous avons contribué à énerver le sentiment public français, en le nourrissant de futilités. Tous les applaudissements que nous avons donnés à la Grande Duchesse, ont leurs échos railleurs dans les plaines de Sedan et sous les murs de Paris. Le Sabre de notre père, dont nous avons tant ri, nous a donné de telles leçons ; et il n'y a pas jusqu'à ce Fritz de l'opéra, dont le nom ne se trouve ironiquement mêlé à nos plus grandes humiliations.

Le mal est fait ; et il recommencera, gardons-nous d'en douter ; n'avons-nous pas recommencé à applaudir la Vie Parisienne, la Grande Duchesse, le Petit Faust, les Brigands, et toute cette littérature malsaine, faite de mépris, d'insulte, de diffamation, qui n'épargne rien, ni les choses, ni les hommes, ni la pudeur, ni le simple bon sens.

Il faut bien rire un brin, dit-on. — Eh bien ! riez donc ! les incendies allumés par les soldats de notre Fritz fument encore ; les flots de sang versés par les réîtres du général Boun, n'ont pas encore été absorbés par les terres qu'ont labourées les obus allemands ; les juifs allemands n'ont pas encore achevé de compter les cinq milliards qui vous ont été extorqués le couteau sur la gorge ! Mais riez donc ! c'est si drôle tout cela ! Offenbach devrait bien se mettre à l'œuvre pour nous faire, sous le titre de la Campagne des Pendules, une opérette destinée à servir de pendant à la Grande

Duchesse ! Heureux peuple que nous sommes ! on nous bat, on nous vole, on nous tue et nous rions ; vit-on jamais une aussi bonne pâte de nation ! Aussi les Allemands commencent-ils à se reprocher sérieusement de ne nous avoir pas assez battus, pas assez volés, pas assez assassinés. Mais ils s'apprennent à prendre... quoi ? Eh bien ! la revanche, une revanche à eux ; la première manche leur a si bien réussi que... Dame ! l'appétit vient en mangeant !

Th. Jouffroy a fait un livre sous ce titre : Comment les Dogmes finissent ; il y aurait un livre plus intéressant à faire sous ce titre : Comment les Nations finissent. La réponse est toute trouvée : les nations finissent par la perte du respect par le mépris que les autres nations ont pour elles et surtout par le mépris qu'elles ont elles-mêmes pour elles-mêmes. Or, l'ère française actuelle est l'ère du mépris universel ; pour s'en assurer, il n'y a qu'à ouvrir le premier journal venu, dont chaque page, chaque colonne, chaque ligne est consacrée à exprimer, sur quelque chose ou quelqu'un, la haine, le mépris, ou tout au moins la raillerie.

La vérification est facile et à portée de tout le monde, car tout le monde lit les journaux. Lecteur sérieux, dites si nous exagérons !

ETIENNE MOUTTET.

Un décret du gouvernement, publié avant-hier au Journal officiel, convoque les électeurs de quatorze départements à l'effet d'élire des députés pour remplir les vacances qui se sont produites en raison de démission, d'élection double ou de décès.

Dans la nomenclature de ces départements, on remarque que la Corse ne figure pas, et cette exclusion paraît d'autant plus étrange, que M. Abatucci, qui s'agit de remplacer, a donné sa démission depuis près de quatre mois, tandis que, parmi les électeurs convoqués, figurent ceux des Basses-Pyrénées, dont le député, M. Jauréguiberry, n'a donné sa démission que le 4 du présent mois.

On est fondé à conclure de cette remarque que le gouvernement redoute par-dessus tout le résultat des élections corse. On le disait depuis longtemps, mais nous pensions qu'on exagérait. Désormais il n'est plus douteux que M. Rouher est le cauchemar de M. Thiers. Cinquante radicaux de plus n'épouvantent pas le gouvernement, mais pour éviter M. Rouher, on donnera, s'il le faut, cinquante entorses à la loi. Agit-on de la sorte par peur ou par taquinerie ? Dans tous les cas, c'est trop grandir l'ancien ministre de Napoléon III et ce scandale, ou, si l'on aime mieux, cette puérité doit cesser. Il ne serait pas digne de l'Assemblée d'associer sa responsabilité à ces actes par trop capricieux d'un bon plaisir qui n'est plus de saison. Si M. Thiers a une bonne raison de traiter la Corse comme on fait les bourgs pourris en Angleterre, qu'il l'expose ; mais s'il ne s'agit que de ses rancunes personnelles, comment lui serait-il permis d'empêcher les électeurs d'un territoire français d'exercer le droit

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 16 DÉCEMBRE 1871

— 29 —

Jacques de Brancion

TOME SECOND

CHAPITRE XII.

AVOL D'OISEAU.

(Suite)

On pouvait dire de lui qu'il était devenu homme sans avoir presque jamais été enfant. Sa sœur, douée d'une organisation analogue à la sienne, avait vu, par des habitudes à peu près semblables, le même miracle s'opérer en sa faveur. Tour à tour au grand soleil comme un lézard, ou dans la brise comme un papillon, sa riche nature avait hâté la marche du temps. Jacques, à dix-huit ans paraissait en avoir vingt-cinq ; Hélène, à treize ans et demi, aurait pu en accuser dix-sept au moins.

Sa beauté était merveilleuse. En prenant l'éclat sérieux de la jeunesse, elle

avait gardé le doux rayonnement de l'enfance. Son grand œil bleu étincelait d'esprit et de bonté ; sa chevelure blonde s'était enrichie des teintes chatoyantes de l'or bruni. Grande, mince et souple comme son frère, leur air de famille frappait au premier abord ; on les reconnaissait comme appartenant à la même souche ; seulement dans l'un ou voyait la maîtresse branche de l'arbre, et dans l'autre la plus belle fleur.

Est-il nécessaire de dire qu'il s'aimaient de l'affection la plus tendre, la plus forte et la plus sereine ? Non, puisqu'on sait qu'ils ont souffert ensemble, et qu'ensemble ils ont lutté. Mais ce que nous devons dire, parce que ce sentiment est rare, c'est qu'ils avaient un profond respect pour leur mutuelle affection. Rien de puéril ne s'agitait dans ces âmes écloses dans la douleur et mûries dans l'épreuve. Si Jacques eût perdu sa sœur il en serait devenu fou ; si Hélène eût perdu son frère, elle en serait morte, et cependant aucun d'eux n'éprouvait pour la destinée de l'autre ces tourments de chaque minute, ces agitations inquiètes, ces craintes incessantes qui jettent tant de trouble au milieu des joies de la vie commune de deux êtres qui vivent l'un pour l'autre. Hélène voyait partir Jacques sur un cheval indompté, et elle ne palissait pas ; l'hiver, quand la soirée se prolongeait sans qu'il fût de retour de la chasse au sanglier, l'ombre d'une crainte ne passait pas sur le front de la jeune fille. Comme deux épis du même sillon,

ils s'étaient si souvent courbés et relevés ensemble sous l'effort de la tempête, qu'ils ne croyaient pas au coup qui les eût frappés isolément. Inébranlable au fond, leur tendresse avait dans la forme une gravité qui n'excluait pas la grâce. Ils ne se tutoyaient presque jamais, et leurs caresses fraternelles ressemblaient aux chastes enlacements d'un groupe de séraphins. Privés de bonne heure de la sainte vigilance d'une famille, ils s'étaient instinctivement réfugiés sous l'œil de Dieu.

Rien de plus charmant, de plus égal et de plus simple que leur vie. Jacques partageait son temps entre l'administration de leur fortune, la chasse et de fréquentes excursions dans le village, où sa sœur l'accompagnait presque toujours. Hélène s'occupait des détails intérieurs du ménage, aidée en cela par Adrienne, comme son frère l'était par Vivant. Leur dépense était calculée sur la moitié de leur revenu ; le reste se répartissait en bonnes actions autour d'eux. Ils n'avaient pas, dans leurs habitudes, ce genre de luxe qui touche de si près à l'égoïsme, mais ils ne refusaient pas celui auquel on peut faire participer ses semblables, et qui ajoute à la dignité des êtres qui ont eu le bon esprit de le choisir. Ils possédaient des chevaux robustes, des fleurs brillantes et rustiques comme eux, et les gens attachés à leur service trouvaient une existence heureuse sous leur bienveillante autorité.

Après l'arrangement de leurs affaires,

Jacques avait eu un moment la pensée de prendre une institutrice pour sa sœur ; mais ses démarches pour trouver un sujet convenable n'ayant pas eu un prompt résultat, il s'était dit que l'inconvénient d'avoir une étrangère dans leur intérieur si heureux et si paisible ne serait peut-être pas compensé par les avantages qu'ils en retireraient.

Hélène avait d'ailleurs un goût naturel et intelligent pour l'étude, et quelques livres bien choisis, qui lui furent prêtés par M. Lavesvres, curé de Saint-Révérien, lui donnèrent un peu de mois le désir de s'élever elle-même. L'idée d'une institutrice fut donc définitivement abandonnée, et la jeune fille, à l'époque où nous la retrouvons, n'aurait eu rien à envier aux personnes de son âge et de son rang dont l'éducation avait été moins négligée, si elle en eût rencontré quelques-unes.

Tous ces événements ne s'étaient pas successivement déroulés sans causer de violentes colères à Brulard. Vaincu dans toutes les intrigues qu'il avait ourdies pour empêcher les habitants du village de vendre au jeune gentilhomme les biens confisqués de sa famille, il s'était vu, en outre, dépossédé du rang de premier personnage du pays, dont il avait joui pendant quelques années. Isolé, méprisé, chargé, en sa qualité d'instigateur, des iniquités de tous, il avait perdu jusqu'à la société de M. Larue, le notaire, qu'une trentaine d'actes, faits dans l'espace de quelques mois, avaient décidé-

ment rattaché au château.

L'ex-maire, réduit à la société de deux ou trois paysans mal famés, n'osait plus se montrer dans la grande rue de Saint-Révérien, et passait ses jours et ses nuits dans la recherche d'une éclatante vengeance pour tous les outrages qu'on lui faisait subir. Comment l'entrevoyait-il ? C'est ce que nous n'expliquerons pas maintenant, et nous nous bornerons à dire que le premier acte par lequel il avait manifesté l'intention d'entrer en rivalité ouverte avec le château avait été d'envoyer sa fille Clémence dans un pensionnat à Chaumont. Cette séparation avait eu lieu environ une année après le retour de Jacques et d'Hélène, et sans que ceux-ci eussent rencontré une seule fois la demoiselle au père Brulard, comme on disait à Saint-Révérien.

Brulard, sur le compte duquel nos lecteurs doivent être suffisamment édifiés, avait une qualité moins commune qu'on ne le croit généralement : il était bon père. Cet homme, dont l'âme ne vibrerait que pour la haine, dans les veines duquel il coulait moins de sang que de fiel ; cet homme dont l'affreux ricanement n'eût pas cessé de se faire entendre s'il eût vu s'abîmer toute la terre à l'exception de ce qu'il en possédait, aimait sa fille avec passion. S'il n'eût pas été père, peut-être serait-il resté honnête homme ; nous hasardons cette supposition. La Révolution, en lui montrant la possibilité d'acquiescer une fortune et un rang pour son enfant, l'avait